

Annexes

4. Gouvernance, suivi et évaluation

Gouvernance et suivi

Le contrat de redynamisation du site de défense de l'ex BA 112 est mis en œuvre par un comité de pilotage, présidé par le Préfet de la Marne, dont sont membres les signataires du CRSD ou leurs représentants. Il pourra s'adjoindre toute personne qualifiée, en tant que de besoin.

Son secrétariat sera assuré par le Sous-préfet de Reims.

Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an à la convenance des signataires et examinera toute éventuelle proposition d'avenant.

Évaluation

L'évaluation de la mise en œuvre du présent CRSD sera effectuée, une fois par an, par le comité de pilotage, en s'attachant plus particulièrement :

- A la consommation des crédits du CRSD et au respect du calendrier de réalisation des différentes actions
- Au nombre d'emplois créés sur le périmètre du CRSD ;
- Au nombre d'entreprises créées ou développées sur le périmètre du CRSD.

CRSD de l'ex-BA 112 engagements financiers

SUBVENTIONS SOLLICITEES MAÎTRES D'OUVRAGE

INTITULE FICHE ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE PROPOSEE		CRSD		FEDER	SMNR	Reims métropole	Chambre d'Agriculture de la Marne	MONTANT HT EN EUROS	PARTICIPATION GLOBALE DE L'ETAT (%) CRSD et FEDER
	FNAUT	FRED	FNAUT	FRED						

AXE 1: développer et conforter l'attractivité et le dynamisme du territoire du Nord Rémois en favorisant la diversification et l'émergence d'activités innovantes

1.1 Soutien à l'implantation et au développement d'activités porteuses d'emplois nouveaux (dispositif FRED)	Etat	€ 1 000 000,00							€ 1 000 000,00	100%
1.2 Etude d'opportunités et de faisabilité pour l'implantation d'un centre d'expérimentation et d'acquisition de références sur le site de l'ex-base aérienne 112 pour préparer la mutation de l'agriculture Marneuse notamment en cohérence avec le développement agro-industriel du Nord Rémois	Chambre d'agriculture	€ 100 000,00						€ 100 000,00	€ 200 000,00	50%
1.3 Pôle culturel Implantation d'une Cité du patrimoine scientifique et technique: études préliminaires.	Reims métropole	€ 200 000,00					€ 50 000,00		€ 250 000,00	80%
1.4 Pôle culturel Implantation d'une Cité du patrimoine scientifique et technique. Travaux d'aménagement permettant l'accueil des touristes réserves non visitables situées en région parisienne.	Reims métropole	€ 500 000,00					€ 200 000,00		€ 700 000,00	71%
1.5 Pôle culturel services archéologiques de Reims Métropole et Centre de Conservation et d'étude (1ère tranche).	Reims métropole	€ 300 000,00					€ 5 400 000,00		€ 5 700 000,00	5%
AXE 2: faire émerger de nouveaux acteurs de développement entre Reims Métropole, le pôle Industrie et Agro-ressources et l'ex-BA 112, leur pôle d'excellence éco-industriel										
2.1 études préliminaires pour la reconversion de la piste de l'ex-base aérienne 112 en axe routier structurant et son raccordement à l'autoroute A39 d'une part et à la Route Départementale 74 d'autre part.	Syndicat Mixte Nord-Rémois	€ 100 000,00				300 000,00 €			€ 400 000,00	25%
2.2 études préliminaires pour la création de déviation routières au Nord Est du Pays Rémois permettant le contournement des communes de Bourgogne, Pommade et Fresnes les Reims en lien avec le Pôle de compétitivité Industries & Agro-ressources.	Syndicat Mixte Nord-Rémois	€ 100 000,00				€ 90 000,00			€ 190 000,00	53%
2.3 étude financière de fonctionnement d'une infrastructure ouverte permettant aux opérateurs de télécommunication d'offrir des services de communications électroniques à très haut débit sur le parc agro-industriel de Pommade-Bazancourt et sur le futur parc Solette-Val des bois.	Reims métropole	€ 20 000,00				€ 5 000,00			€ 25 000,00	90%
2.4 Mise en place d'une infrastructure ouverte permettant aux opérateurs de télécommunication d'offrir des services de communications électroniques à très haut débit sur le parc agro-industriel de Pommade-Bazancourt et sur le futur parc Solette-Val des bois.	Syndicat Mixte Nord-Rémois	€ 230 000,00			€ 1 110 000,00	€ 960 000,00			€ 2 300 000,00	58%
AXE 3: l'ex-BA 112 futur pôle éco-industriel/pôle éco-terroir										
3.1 Etudes probables et de programmation urbaine de l'ex-base aérienne 112 conformément au schéma d'aménagement valéens par le syndicat mixte du nord Rémois	Reims métropole	€ 300 000,00			€ 200 000,00			€ 500 000,00	€ 1 000 000,00	30%
3.2 Extension des réseaux (eau, assainissement et fibre optique) de l'agglomération Rémoise vers le site de l'ex-base aérienne 112	Syndicat Mixte Nord-Rémois	€ 150 000,00				€ 1 150 000,00			€ 1 300 000,00	12%
TOTAL FNAUT TOTAL FRED		950 000 €	2 050 000 €			6 155 000 €	100 000 €		13 065 000 €	33%

TOTAUX

⦿ Dont montant déjà engagé de 341,00€ pour les études de pré-programmation de la cité du patrimoine.

Annexe 1 : Synthèse du potentiel de création d'emploi

On peut identifier deux typologies:

1) Les emplois directs générés directement par les actions de l'axe 1 dans la durée du CRSD ainsi que les prévisions de créations d'emplois sur le pôle IAR dans les cinq prochaines années, facilitées par le renforcement des infrastructures.

Action du CRSD	Emplois directs créés après réalisation du projet
1 – 1 FRED	200
1 – 2 Centre d'expérimentation agricole	12
1-3 et 1-4 Pôle culturel : cité du patrimoine	40
1-5 Pôle culturel : CCE	2
Total	254 Emplois directs

Pôle éco-industriel de Pomacle-Bazancourt	Création d'emplois directs dans les 5 ans	Création d'emplois indirects et induits
Projet Chamtor	33	
Projets Cristanol	42	
Croissance Biodemo	4	
Enseignement	30	
Total	109 emplois directs	79 emplois indirects et induits

2) Les emplois qui pourraient être accueillis sur les territoires de développement du Nord Rémois que les actions du CRSD contribueront à aménager (Axes 2 et 3). Ces emplois pour l'essentiel s'inscriront dans un temps plus long que la durée du CRSD, temps qui correspond à une durée réaliste d'aménagement économique de ces territoires (20-30 ans). Ils ne peuvent à ce stade qu'être estimés en fonction de ratios appliqués aux surfaces aménageables proposées par les différents maîtres d'ouvrages.

a) **BA 112**

Les ratios à l'ha/activité sont arrêtés par référence avec des zones comparables de l'agglomération rémoise en cohérence avec des ratios constatés sur d'autres agglomérations :

Typologie des Pares	Etude Reims 2007	Etude Mulhouse 2006	Etude St-Nazaire 2009	Norme ADDRN St-Nazaire 2009	Ratio retenu BA 112 Emplois/ha
Tertiaire	46	41	NR	30 à 150	30
artisanat	26	NR	23	10 à 20	
industrie	20 à 32	21	12,5	30 à 50	20
logistique	21	NR	12	10 à 20	
Eco-construction/déconstruction	6	NR	NR	NR	6

Sur la base de ces ratios et du schéma de principe d'aménagement de la BA 112 élaboré par le SMNR, on peut identifier un potentiel d'emplois directs, les emplois indirects et induits représentant 80% des emplois directs.

Pôle	Surface disponible	%	Surface affectée	Emplois directs	Emplois indirects et induits
Pôle éco-tertiaire	19	100	19	570	456
Pôle éco-industriel (éco-construction/déconstruction)	92	66	60,72	364	291
Pôle éco-industriel (industrie)		34	31,28	626	500
total				1558 emplois	1247 emplois

b) Pôle IAR

Les perspectives de développement des industries présentes sur le site grâce notamment à leur adossement à la recherche présente sur le Pôle de compétitivité, pourraient conduire à un doublement du nombre d'emplois sur 20 ans.

On peut estimer que les emplois indirects et induits représentent 100% des emplois directs.

1 000 emplois en 2012 → 2 000 emplois directs

1 000 emplois indirects et induits → 2 000 emplois indirects et induits

Soit une croissance prévisible de 1 000 emplois directs et 1 000 emplois indirects et induits.

(Source ARD – Pôle IAR).

c) Parc Sohette – Val des Bois

La CCI prévoit de développer cette zone en plusieurs phases. La Phase 1 du Parc est de 62 ha dont 47 ha cessibles. D'après l'étude d'impact environnemental, réalisée par la CCI, les projections établies font état d'un ratio de 45 emplois direct à l'hectare

Zone Sohettes- Val des Bois	Surface commercialisable	Ratio emploi/ha	Emplois directs	Emplois indirects et induits
Tranche 1	47ha	45	2115 emplois	1692 emplois

d) Parc Witry Caurel

Considérant la précédente tranche regroupant 31 entreprises pour 780 ETP pour une surface commercialisée de 23,6ha

Pour la nouvelle tranche (33,5 ha et 26.7 ha cessibles), il est prévu 35 parcelles avec en prévisionnel 880 emplois.

Zone Witry Caurel	Surface commercialisable	Ratio emploi/ha	Emplois directs	Emplois indirects et induits
Tranche 2	26,7ha	33	880 emplois	704 emplois

**Synthèse des potentiels de création d'emploi et d'accueil d'emploi sur
le Nord-Rémois:**

On peut identifier des emplois directs créés pendant la durée du CRSD et engendrés ou soutenus par les actions de celui-ci :

	Emplois créés pendant la période du CRSD (5 ans maximum)	
	Emplois directs	Emplois indirects et induits
Territoire du SMNR (hors territoires spécifiques)	200	
BA 112	54	11
Pôle IAR	109	79
Total	363	90

On peut identifier en complément des emplois que pourrait accueillir le nord Rémois sur ses territoires de développement, territoires dont le CRSD participe à l'aménagement notamment à travers les actions liées aux infrastructures (voirie, FTTO, etc....).

L'accueil d'entreprises sur ces parcs d'activité se fera sur un temps long (20 à 30 ans) et pourra se traduire suivant les types d'activités ciblées par les Maîtres d'ouvrages par un potentiel d'accueil d'emploi estimé dans le tableau suivant :

Territoires de développement	Potentiels d'emplois favorisés sur du moyen/long terme sur le territoire aménagé	
	Emplois directs	Emplois indirects et induits
BA 112	1 558	1247
Pôle IAR	1000	1000
Parc Sohettes – Val des Bois	2115	1692
Parc Witry Caurel	880	704
Total	5553	4663

ANNEXE 2
FICHES ACTIONS

Soutien à l'implantation et au développement d'activités porteuses d'emplois nouveaux (dispositif FRED)

Il s'agit d'appuyer les projets de création de petites et moyennes entreprises, ainsi que de développement et de diversification de petites et moyennes entreprises déjà implantées sur le bassin du Nord rémois et de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur l'ensemble du territoire concerné par le Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD).

Pour ce faire, le Fond pour les Restructurations de la Défense (FRED) sera mobilisé (FRED - Circulaire Défense n°5789 du 5 mai 2010). Il apporte des soutiens financiers aux entreprises de type très petites entreprises (TPE), petites et moyennes entreprises (PME), petites et moyennes Industries (PMI), de tous les secteurs à l'exception de ceux relevant de règles communautaires spéciales, sous forme :

- D'aides à la création d'emploi en Contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein (hors transfert),
- D'aides à l'investissement,
- D'aides au conseil et à la formation.

Conformément à la circulaire du 5 mai 2010, le FRED associe des crédits qui peuvent intervenir de trois façons différentes :

- Aide à la création d'emplois,
- Aide à l'investissement productif,
- Aide au conseil et à la formation y compris la formation sportive.

Il doit contribuer de manière incitative à la réalisation des projets d'entreprises, en complément des différents autres moyens de financement (fonds propres, prêts bancaires, aides et prêts des collectivités locales, apport(s) du Fonds de revitalisation du bassin de Reims).

En matière d'aide à l'emploi, le montant maximum attribué pourra être de 5 000 € par CDI créé à temps plein, sous réserve de pérennisation des emplois créés pendant une durée minimale de 3 ans.

En matière d'aide à l'investissement, la participation pourra atteindre 10% du montant de l'investissement.

L'attribution des aides FRED devra respecter les conditions fixées par les règlements communautaires, applicables aux aides de faible montant, dites « de minimis » (Règlements CE n°1998/2006 du 15 décembre 2006, n° 1535/2007 du 20 décembre 2007 et n°360/2012 du 25 avril 2012).

Dans le cas général, le montant brut total des aides publiques octroyées à une même entreprise ne peut totaliser plus de 200 000 € sur une période de 3 exercices fiscaux.

La mise en œuvre de cette action sera valorisée par les outils de communication de l'ensemble des interlocuteurs privilégiés des entreprises (communes, Chambres de Commerce et d'Industrie, services de l'Etat...) et notamment lors de la signature du CRSD.

La mobilisation du FRED doit apporter des atouts discriminants pour développer et conforter l'attractivité et le dynamisme économique du territoire du Syndicat Mixte du Nord Rémois, par la création d'au moins 200 emplois à temps plein dans les 3 ans, en favorisant la diversification et l'ancrage des activités présentes, grâce à un accompagnement financier adapté mais également la création d'activités nouvelles.

Il s'agit ainsi d'intervenir pour infléchir la dégradation du taux de chômage, et améliorer ostensiblement la situation économique globale du périmètre d'intervention du Contrat de Redynamisation de Site de Défense du Nord Rémois. A ce titre les entreprises sollicitant les aides de l'Etat devront présenter un bilan financier sain et un projet créateur d'au moins 3 emplois en CDI.

Création de 200 emplois directs en CDI à temps plein

Création et développement des PMI, PME et TPE sur le territoire du Syndicat Mixte Nord Rémois

Mise en œuvre dès signature du Contrat de Redynamisation de Site de Défense pour une durée maximale de 3 ans

Etat :

En matière d'instruction et d'engagement des dossiers, le comité déjà mis en place au sein du bassin d'emploi de Reims sous la conduite du Préfet (ou de son représentant), pour l'examen et la gestion des dossiers du Fonds local de revitalisation, sera mobilisé.

Aux membres de ce comité seront ajoutés un représentant de la Banque de France et le Président du Syndicat Mixte du Nord Rémois (ou son représentant).

Après consultation de toutes les parties intéressées au montage des projets présentés, les décisions d'allocation des fonds FRED seront prises en Comité de sélection présidé par le Préfet de Région, Préfet de département (ou son représentant), et le Président du Syndicat Mixte du Nord Rémois (ou son représentant).

[Redacted]

Nombre de projets présentés par an,
Nombre de projets financés par an,
Nombre d'emplois créés par an,
Nature (niveaux de qualification/diplôme, catégorie socioprofessionnelle...) des emplois créés.

[Redacted]

Le coût total prévisionnel de l'action est de 1 000 000 € HT.

[Redacted]

SOLLICITATION CRSD	1 000 000€	100%
DONT FRED	1 000 000€	100%
DONT FNADT		

AVANTAGE DES DÉPARTEMENTS AGRICOLES ET VITICOLES, EST UN DES PREMIERS DÉPARTEMENTS AGRICOLES FRANÇAIS ; ELLE A VU SE DÉVELOPPER DES GROUPES AGRO-INDUSTRIELS PUISSANTS, DES UNITÉS DE RECHERCHE RENOMMÉES, DANS LA PERSPECTIVE DE VALORISER AU MIEUX LES MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES EN PRODUCTIONS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES ; LE SITE DE POMACLE-BAZANCOURT, SITUÉ À PROXIMITÉ IMMÉDIATE DE L'EX-BASE AÉRIENNE 112, AU MILIEU D'UNE GRANDE ZONE DE PRODUCTION, CONSTITUE UN EXEMPLE EMBLÉMATIQUE DE CE DÉVELOPPEMENT.

Mais la limitation inexorable des ressources naturelles, le défi énergétique de demain, le changement climatique et les attentes sociétales vont profondément remettre en cause les modes de productions agricoles actuels, et particulièrement en Champagne Crayeuse.

La mutation à venir représente un véritable défi, avec des incidences scientifiques, technologiques, sociologiques importantes et va nécessiter la mise au point de nouveaux modèles de production.

Dans cette perspective, les surfaces agricoles de l'ex Base aérienne 112 constituent une belle opportunité de créer un ensemble expérimental et d'acquisition de références s'insérant dans un réseau régional. Il est en effet désormais acquis que les systèmes de production à venir doivent être testés en grandeur réelle, par des exploitants agricoles et sur des parties significatives des exploitations. Or il y a là plusieurs agriculteurs exploitant un site homogène, parties prenantes du projet, prêts à travailler avec les organismes spécialisés dans la recherche de références et leur diffusion auprès du monde agricole.

La proximité du pôle de Pomacle-Bazancourt capable de tester la transformation de nouvelles productions, les équipes de recherche de l'INRA du Centre de Recherche en Environnement et Agronomie de Reims, celles d'ARD et d'Agro-Paris-Tech basées à Pomacle constituent d'indéniables atouts pour le développement d'un véritable centre scientifique préparant l'agriculture de demain et par conséquent l'évolution des pôles agro-industriels de la Région.

- Tester les outils et les techniques qui permettront aux exploitations agricoles de produire mieux, rechercher de nouveaux modèles économiques et les diffuser auprès des exploitants agricoles.
- Faire de la plateforme un site de références attractif pour les organismes de recherche
- En terme d'emplois, la plate forme permettra le maintien en activité de 7 exploitations agricoles et de leurs emplois induits. Site emblématique de la recherche de références en Champagne Crayeuse, elle confortera les missions d'une quarantaine d'ingénieurs et de techniciens déjà affectés par divers organismes locaux (Chambre d'agriculture, coopératives...) à l'expérimentation et permettra sans doute l'émergence de nouvelles compétences. A terme, le site regroupant toutes les énergies locales et de nouveaux acteurs (machinisme agricole, méthanisation...) pourrait être générateur de plusieurs dizaines d'emplois.

Les résultats attendus consistent en la remise d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une plateforme d'expérimentation et d'acquisition de références pour l'agriculture de demain.

Planning indicatif: 12 mois à compter de la signature du CRSD :

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Chambre d'Agriculture de la Marne.

- Décision de réaliser le projet à l'issue de l'étude
- Potentiel de création d'emploi du scénario retenu

Le coût total prévisionnel de l'action s'élève à 200 000 € HT

SOLLICITATION CRSD	100 000€	50%
DONT FRED	100 000€	
DONT FNADT		
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARNE	100 000€	50%

Implantation d'une Cité du Patrimoine scientifique et technique sur le site de l'ex-base aérienne 112 de Reims : études préliminaires:

Dans le cadre du schéma d'aménagement de la reconversion de l'ex-base aérienne 112 de Reims, un pôle éco-tertiaire regroupant des activités dans les domaines culturel, du tourisme et des loisirs est envisagé. La dimension culturelle de ce pôle est particulièrement significative, s'articulant autour de la Cité du Patrimoine scientifique et technique, du Centre de Conservation et d'Études et du Service Archéologique de Reims Métropole, de la Cité des sciences et techniques agricoles.

S'agissant du projet de la Cité du Patrimoine qui regroupe le Conservatoire National des Arts et Métiers, la Cité des sciences et de l'industrie, le Palais de la Découverte, le Musée de la Musique, le Musée de Radio France, le Musée de la RATP, l'Observatoire de Paris et le Muséum national d'histoire naturelle, celui-ci est fondé sur le besoin d'une gestion rationalisée et économique des réserves de collections de ces institutions nationales, actuellement dispersées en Ile de France dans des conditions qui ne permettent pas leurs mise en valeur.

Ainsi ce projet a pour vocation de constituer un centre de diffusion de la culture scientifique et technique à partir des réserves visitables de ces musées, regroupées dans un espace de collections patrimoniales valorisées par un cheminement et une mise en valeur architecturale pour le grand public. En outre, il est prévu le développement d'un pôle d'enseignement des métiers de la restauration d'œuvres afin de permettre de comprendre et apprendre les métiers techniques d'hier et d'aujourd'hui.

L'implantation de la Cité du Patrimoine scientifique et technique est envisagée sur le site de l'ex-base aérienne 112, en entrée de site sur la commune de Bétheny. Cet emplacement offre une situation privilégiée en liaison directe avec la future voirie envisagée par la fiche action 2.1 « Projet de reconversion de la piste de l'ex-base aérienne 112 en axe routier structurant et son raccordement à l'autoroute 26 d'une part et à la route départementale 74 d'autre part »

En outre le grand potentiel foncier non soumis à démolition ainsi qu'une volumétrie des hangars adaptée à la transformation en magasins non contrôlés justifie cette implantation. L'implantation du projet de CCE et du Service d'archéologie de Reims métropole dans la continuité de la Cité du Patrimoine renforce la synergie et la cohérence du projet.

Cette action implique la réalisation des prestations suivantes :

Toutes les études préliminaires :

- L'assistance à la constitution d'une équipe projet
- Une étude de programmation d'une cité du patrimoine scientifique et technique,
- Une étude de définition du Programme scientifique et technique,
- L'assistance au montage de la structure de portage
- Toutes autres études préalables.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

Permettre de finaliser le projet et permettre de stabiliser sur cette base les financements des différents partenaires et les subventions des différentes collectivités contributrice (directement ou par le biais de contractualisation)

Conservation des collections

Accueillir du public

Développer les actions de Culture Scientifique et Technique

Renouveler l'attrait pour la technique, la replacer dans une dynamique historique, revaloriser les métiers techniques, établir une approche concrète de l'innovation

Égalité des chances dans l'accès aux savoirs

Participation au développement économique, touristique de la région rémoise

2013/2014 : Études de programmation – Désignation d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage. Conventionnement entre les différents musées pour fonder « la Cité du Patrimoine.

: Construction d'un site sécurisé, installation des collections, développement des activités, déplacement des collections.

2015 : Première ouverture

La maîtrise d'ouvrage est assurée par Reims métropole

Nombre d'emplois sur le site : 40 personnes

Nombre d'activités sur le site (entreprises, services, équipements...) : visites et animations (ateliers découverte métiers et réserves, activités scolaires : centres aérés, visites de groupes scolaires, boutique, restauration légère/nourriture et boissons, location d'espaces/réceptions.

- Prestations externalisées : Sécurité, gardiennage, entretien.
- Parkings

Le coût total prévisionnel de l'action s'élève à 250 000 €:

SOLLICITATION CRSD	200 000€	80%
DONT FRED		
DONT FNADT	200 000€	
SMNR		
REIMS METROPOLE	50 000€	20%

ACTION 2.1

INTITULÉ DE L'ACTION

Implantation d'une Cité du Patrimoine scientifique et technique sur le site de l'ex-base aérienne 112 de Reims : Travaux d'aménagement permettant l'accueil des premières réserves non visitables situées en région parisienne

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre du schéma d'aménagement de la reconversion de l'ex-base aérienne 112 de Reims, un pôle éco-tertiaire regroupant des activités dans les domaines culturel, du tourisme et des loisirs est envisagé. La dimension culturelle de ce pôle est particulièrement significative, s'articulant autour de la Cité du Patrimoine scientifique et technique, du Centre de Conservation et d'Études et du Service Archéologique de Reims Métropole, de la Cité des sciences et techniques agricoles.

S'agissant du projet de la Cité du Patrimoine qui regroupe le Conservatoire National des Arts et Métiers, la Cité des sciences et de l'industrie, le Palais de la Découverte, le Musée de la Musique, le Musée de Radio France, le Musée de la RATP, l'Observatoire de Paris et le Muséum national d'histoire naturelle, celui-ci est fondé sur le besoin d'une gestion rationalisée et économique des réserves de collections de ces institutions nationales, actuellement dispersées en Ile de France dans des conditions qui ne permettent pas leurs mise en valeur.

Ainsi ce projet a pour vocation de constituer un centre de diffusion de la culture scientifique et technique à partir des réserves visitables de ces musées, regroupées dans un espace de collections patrimoniales valorisées par un cheminement et une mise en valeur architecturale pour le grand public. En outre, il est prévu le développement d'un pôle d'enseignement des métiers de la restauration d'œuvres afin de permettre de comprendre et apprendre les métiers techniques d'hier et d'aujourd'hui.

L'implantation de la Cité du Patrimoine scientifique et technique est envisagée sur le site de l'ex-base aérienne 112, en entrée de site sur la commune de Bétheny. Cet emplacement offre une situation privilégiée en liaison direct avec la future voirie envisagée par la fiche action 2.1 « Projet de reconversion de la piste de l'ex-base aérienne 112 en axe routier structurant et son raccordement à l'autoroute 26 d'une part et à la route départementale 74 d'autre part »

En outre le grand potentiel foncier non soumis à démolition ainsi qu'une volumétrie des hangars adaptée à la transformation en magasins non contrôlés justifie cette implantation. L'implantation du projet de CCE et du Service d'archéologie de Reims métropole dans la continuité de la Cité du Patrimoine renforce la synergie et la cohérence du projet.

Cette action implique la réalisation des prestations suivantes :

Travaux d'aménagement permettant l'accueil des premières réserves non visitables situées en région parisienne, avec mise en sécurité de locaux existants.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Conserver les collections patrimoniales de sciences et de techniques,
- Valoriser les formations et les métiers techniques,
- Rendre les collections accessibles au public.

La réunion des musées nationaux de sciences et techniques, permettra de mettre en commun leur expérience pour :

- Rendre les collections des institutions partenaires du projet plus accessibles au grand public et créer une véritable synergie entre les collections,
- Mutualiser leurs réserves et les services,
- Générer des économies d'échelles.

Cette installation s'inscrit dans le projet global

Conservation des collections

Accueillir du public

Développer les actions de Culture Scientifique et Technique

Renouveler l'attrait pour la technique, la replacer dans une dynamique historique, revaloriser les métiers techniques, établir une approche concrète de l'innovation

Égalité des chances dans l'accès aux savoirs

Participation au développement économique, touristique de la région rémoise

2013/2014 : Études de programmation – Désignation d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage et d'une maîtrise d'œuvre. Conventonnement entre les différents musées pour fonder « la Cité du Patrimoine »
Déplacement des collections.

2014/2015 : Construction d'un site sécurisé, installation des collections, développement des activités, déplacement des collections.

2015 : Première ouverture

La maîtrise d'ouvrage est assurée par Reims métropole



Nombre d'emplois sur le site : 40 personnes

Nombre d'activités sur le site (entreprises, services, équipements...) : visites et animations (ateliers découverte métiers et réserves, activités scolaires : centres aérés, visites de groupes scolaires, boutique, restauration légère/nourriture et boissons, location d'espaces/réceptions.

- Prestations externalisées : Sécurité, gardiennage, entretien.
- Parkings



Le coût total prévisionnel de l'action s'élève à 700 000 € HT:



SOLLICITATION CRSD	500 000€	71%
DONT FRED		
DONT FNADT	500 000€	
REIMS METROPOLE	200 000€	

Pôle Culturel – Service archéologique de Reims Métropole et Centre de Conservation et d'Étude

La mise en place d'un ensemble réunissant le Service Archéologique de la Métropole et le CCE sur le territoire de l'agglomération rémoise permet d'envisager d'une part, la poursuite des opérations de diagnostics et de fouilles, d'autre part la conservation pérenne, l'étude et la valorisation des mobiliers archéologiques issues des opérations actuelles et à venir et de celles menées au cours de ces 40 dernières années sur ce territoire.

La vocation d'un Centre de Conservation et d'Étude est de mettre en œuvre la conservation pérenne, l'étude et la valorisation des collections archéologiques. Il vise à répondre sur du long terme et de manière adéquate aux besoins et aux spécificités patrimoniales du territoire rémois.

Composante 1 : Déménagement du service archéologique de Reims Métropole :

Depuis sa création en septembre 2008, et son agrément le 23 février 2009 par le Ministère de la Culture pour la réalisation d'opérations d'archéologie préventive, le service archéologique de Reims Métropole a réalisé près de 58 diagnostics et fouilles, et compte actuellement 30 agents.

Les collections archéologiques issues de ces opérations, en quatre années d'activité, se montent à 70 m³. On peut estimer à 50 m³ par an environ, le rythme d'accroissement de ces mobiliers archéologiques.

Composante 2 : Création d'un Centre de Conservation et d'Étude (CCE).

Les principales missions d'un CCE, telles qu'elles sont définies par le Ministère de la Culture et de la Communication, sont les suivantes : conservation pérenne des collections, traitement et restauration du mobilier, étude des collections, valorisation et médiation culturelle, transfert du mobilier à vocation patrimoniale vers les Musées de France.

Le CCE n'est pas un simple dépôt où serait stocké le mobilier mais un lieu avec une dynamique destinée à valoriser le mobilier dans un but scientifique.

Le passif des collections archéologiques rémoises des quarante dernières années étant déjà important et la réalisation d'une estimation prévisionnelle d'accroissement – permettent d'envisager une échéance de 15-20 ans avec un phasage possible.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

Composante 1 : Le service archéologique de Reims Métropole

- Réalisation des opérations archéologiques préventives sur la métropole
- Étude et valorisation du patrimoine archéologique du territoire

Composante 2 : Le CCE

- Vestiges des fouilles conservés sur du long terme dans des conditions optimales,
- Mise à jour de l'inventaire des collections anciennes
- Stockage intelligent dans l'objectif d'un accès facilité pour la recherche
- Mise en valeur des collections afin d'en valoriser le contenu
- Partage des données entre les différents acteurs de la collectivité et avec les autres collectivités.
- Mise en place d'un système destiné à gérer la documentation scientifique liée au mobilier

Les résultats attendus d'une mutualisation du service archéologique (composante 1) et du CCE rémois (composante 2) dans la chaîne opératoire de l'archéologie régionale et nationale seraient les suivants :

- Favoriser l'étude scientifique des collections
- Favoriser le prêt d'objets pour des expositions
- Permettre des conditions optimisées pour les interventions, notamment de restauration, sur les collections.
- Permettre des actions de médiation.

Réalisation en deux tranches opérationnelles : - 1^{ère} phase : Service Archéologique
- 2^{ème} phase : CCE (hors CRSD)

2013 : Étude de faisabilité complémentaire sur le bâtiment retenu pour le Service archéologique/ CCE – Étude de Maîtrise d'œuvre

2014 : Travaux

2015 : Déménagement du service archéologique (1^{ère} phase)

REIMS METROPOLE

Nombre d'emplois sur le site,
 Emplois transférés : équipe du service archéologique :
 - 12 permanents
 - 20 techniciens d'opérations
 Présence temporaire : Un agent de l'État (Service régional de l'Archéologie/DRAC).
 Nombre d'activités sur le site (entreprises, services, équipements...)
 Service archéologie
 Nombre de visiteurs attendus
 50 chercheurs /an
 100 personnes liées aux activités de médiation

Le coût prévisionnel CRSD se monte à 5 700 000 €
 (la seconde phase n'est pas adossée au CRSD et dépendra d'autres financements éventuels d'État)

Le coût total du projet est estimé à 8 000 000 d'euros

SOLLICITATION CRSD	300 000€	5%
DONT FRED	300 000€	
DONT FNADT		
REIMS METROPOLE	5 400 000€	

EXCERPT

INTITULE DE L'ACTION

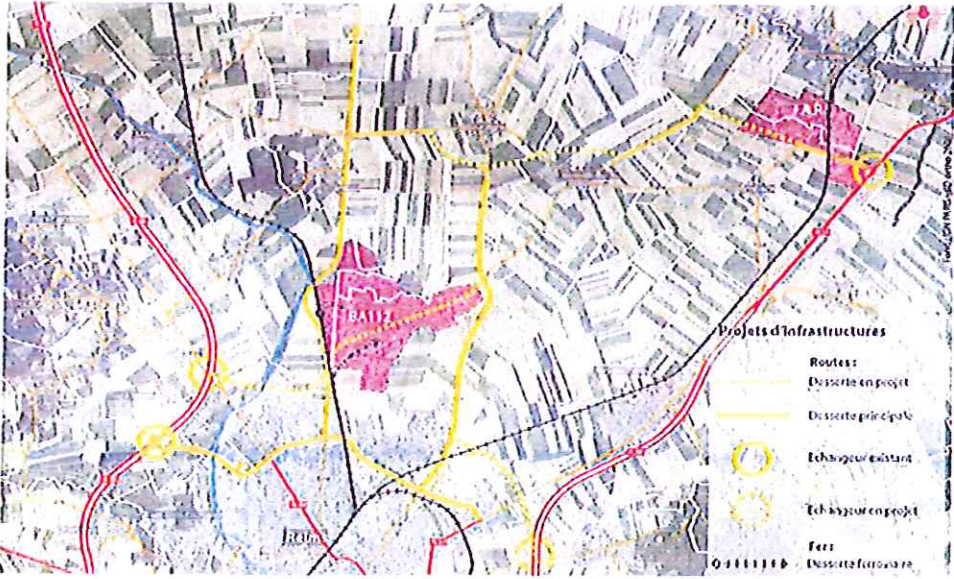
Projet de reconversion de la piste de l'ex-Base aérienne 112 en axe routier structurant et son raccordement à l'Autoroute 26, d'une part, et à la Route départementale 74, d'autre part.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le contexte d'un aménagement d'ensemble du site de l'ex-Base aérienne 112 au sein du territoire du Nord rémois, l'amélioration de l'accessibilité routière à partir des voies de grande circulation existantes et une transformation de la piste aéronautique en axe structurant sont à étudier.

Cette action implique la réalisation des tâches suivantes :

- Établir l'esquisse de la liaison routière entre l'Autoroute 26 et la Route Départementale 74,
- Déterminer les impacts réglementaires et fonciers,
- Proposer un bilan coûts/avantages.



DESCRIPTION

L'action vise la création d'un axe routier structurant s'appuyant sur la piste de l'ex-Base aérienne 112 afin de mieux desservir le site et les activités qui s'y implanteront (circulation des biens et des personnes) et de pouvoir les relier aux axes routiers d'importance européenne (Autoroutes 26 et 34).

Elle doit également soutenir la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement global du site, mieux irriguer les grands pôles de développement du territoire Nord rémois, dont le pôle de compétitivité Industries & Agro-Ressources et accompagner le projet de desserte multimodale du site prévu par le présent Contrat de Redynamisation de Site de Défense.

DESCRIPTION

L'action doit permettre d'examiner l'ensemble des conditions techniques, juridiques, environnementales et financières du projet de liaison entre l'A26 et la RD74, qu'induit la transformation de la piste de l'ex-Base aérienne 112 en voie routière structurante.

La création de cette voie de circulation routière est un levier important pour l'aménagement et l'attractivité du site de l'ex-Base aérienne 112.

Au-delà, l'établissement de cette liaison routière doit permettre un trafic plus direct des personnes et des biens entre la région parisienne, le Nord de la France et le territoire du Nord rémois.

CALENDRIER (NATURE) DES ACTIVITÉS

Le calendrier de l'action peut être décrit comme suit :

Etudes préalables (pré faisabilité) :

Lancement : 2013,

Résultats attendus : mi 2014.

Choix d'un tracé possible,

Définition des coûts,

Syndicat Mixte du Nord Rémois

Indicateurs d'évaluation de l'action à mi-2014 :
Rendu des études d'esquisse,
Bilan coûts/avantages,
Choix du tracé possible,
Rendu des études d'impacts.

Le coût total prévisionnel de l'action est de 400 000 € HT.

SOLLICITATION CRSD	100 000€	25
DONT FRED	100 000€	
DONT FNADT		
SMNR	300 000€	75%

L'action a pour objectif de faire aboutir, dans un délai rapide et dans le cadre d'une large concertation (acteurs locaux, autorités administratives, propriétaires et exploitants,...), l'ensemble des études nécessaires à une prise de décision sur la faisabilité technique et économique des travaux de déviation.

La création de ces déviations doit, d'une part, faciliter la circulation des biens et des personnes entre le pôle de compétitivité Industries et Agro-Ressources, la Route départementale 966 et le site de l'ex-Base aérienne 112, et d'autre part, compléter la stratégie de desserte globale du territoire du Nord rémois, prévue dans le présent Contrat de Redynamisation de Site de Défense.

A l'issue de la phase d'études, les travaux consisteront à :

Créer une voie de circulation routière protégée entre le site de l'ex-Base aérienne 112, le pôle Industries et Agro-Ressources et les axes routiers d'importance européenne, parallèlement à la Route départementale 20 et en s'appuyant sur les Routes départementales 30 et 74,

Permettre le trafic le plus direct de personnes, de biens et de marchandises entre la région parisienne, le nord de la France et les sites de l'ex-Base aérienne 112 et du Pôle de Compétitivité Industries et Agro-Ressources.

Rendu des études : décembre 2013.

Enquête publique : janvier 2014 – juin 2014.

Travaux :

Phase 1 : octobre 2014 – octobre 2015,

Phase 2 : septembre 2016 – décembre 2017 (hors calendrier du CRSD),

Phase 3 : septembre 2018 – décembre 2019 (idem).

Définition des coûts,

Syndicat Mixte du Nord Rémois

Désignation du bureau d'études techniques chargé des études objet de l'action,
Rendu des études de faisabilité,
Rendu des études réglementaires,
Lancement de l'enquête publique,
Instruction du dossier « loi sur l'eau ».

Le coût total prévisionnel de l'action est de 190 000 € HT.

SOLLICITATION CRSD	100 000€	53%
DONT FRED	100 000€	
DONT FNADT		
SMNR	90 000€	47%

INTITULE DE L'ACTION

Etude financière de fonctionnement d'une Infrastructure ouverte permettant aux opérateurs de télécommunication d'offrir des services de communications électroniques à très haut débit sur le parc agro-industriel de Pomacle-Bazancourt et sur le futur parc Les Sohettes - Val des Bois.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette étude financière vise à préciser les aspects organisationnel, juridique et financier du projet de création d'une infrastructure ouverte permettant aux opérateurs de télécommunication d'offrir des services de communications électroniques à très haut débit sur le parc agro-industriel de Pomacle-Bazancourt et sur le futur parc Les Sohettes - Val des Bois (cf. fiche-action suivante).

L'objectif est de disposer d'éléments d'aide à la décision quant au montage juridique et au modèle économique concernant les coûts de fonctionnement de l'infrastructure ainsi qu'aux aspects organisationnels pour son exploitation.

L'étude permettra de disposer des livrables suivant :

1) Un rapport détaillé portant notamment sur :

- L'analyse des impacts organisationnels du projet et sur sa gouvernance
- L'analyse financière du projet (modèle économique, montages envisageables)
- L'analyse de la faisabilité juridique d'une extension du périmètre
- L'analyse des impacts stratégiques du projet.

2) Une synthèse

- Impacts du projet
- Atouts et handicaps des différentes structures pour prendre en compte ce projet
- Opportunités
- Préconisations et actions à engager

2 mois à compter de la signature du CRSD.

La maîtrise d'ouvrage par Reims Métropole.

Fourniture des livrables attendus.

Le coût total prévisionnel de l'action s'élève à 25 000 € TTC

SOLLICITATION CRSD

20 000 €

80

DONT FRED

DONT FNADT

20 000€

REIMS METROPOLE

5 000€

20%

Mise en place d'une infrastructure ouverte permettant aux opérateurs de télécommunication d'offrir des services de communications électroniques à très haut débit sur le parc agro-industriel de Pomacle-Bazancourt et sur le futur parc Les Sohettes - Val des Bois.

Ce projet d'aménagement numérique du territoire vise la création d'un réseau d'initiative publique constitué par la pose d'une infrastructure de fibres optiques (« fibres noires »). Ce réseau de collecte reliera le NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés) du parc d'activité de la Croix Blandin (Reims), d'une part, au parc agro-industriel de Pomacle-Bazancourt (émanation du Pôle de compétitivité IAR) et, d'autre part, au futur parc « Les Sohettes - Val des Bois » aménagé par la CCI de Reims et Epernay. Il sera également connecté au NRA d'Isles-sur-Suippes.

Cette infrastructure de collecte, mutualisée, raccordera les réseaux de desserte irrigant les parcelles de ces deux parcs. Elle permettra à l'ensemble des opérateurs télécoms déjà présents sur le réseau JUPITER de l'agglomération de Reims d'offrir des services de communications électroniques, innovants et compétitifs aux entreprises, aux centres de recherche & développement ainsi qu'aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche présents sur ces deux parcs (Centre d'Excellence en Biotechnologies Blanches de l'Ecole Centrale Paris et Chaire Agro-Biotechnologies Industrielles d'AgroParisTech, notamment).

L'optimisation de son tracé permettrait également de desservir en haut, voire très haut débit les parcs d'activité de Cernay-les-Reims, Wiltry-les-Reims, Caurel, le raccordement de Pomacle et de Lavannes.

Cette infrastructure de fibres optiques sera louée aux opérateurs télécoms qui opéreront eux-mêmes les services, générant ainsi des recettes pour couvrir les frais de gestion et de maintenance par le maître d'ouvrage, et l'amortissement de l'investissement.

L'objectif est de permettre aux nombreux opérateurs télécoms déjà présents à Reims d'offrir des services de communications électroniques, innovants et compétitifs aux entreprises, aux centres de recherche & développement ainsi qu'aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche présents sur ces deux parcs.

En effet, sans une telle infrastructure, l'offre de gros « très haut débit » de l'opérateur historique (offre dite « CE2O ») proposée aux autres opérateurs dans le cadre des obligations fixées par l'ARCEP ne permet pas la constitution d'offres de détails compétitives pour les PME, ni d'offres innovantes puisque les opérateurs alternatifs ne peuvent gérer dans ce cas toutes les couches techniques d'un service très haut débit.

Développement d'emploi dans les filières

Meilleures offres en THD pour renforcer l'attractivité dans les différents parcs

Développement de la recherche par l'accueil de laboratoires de Centrale Paris et Agro-ParisTech

Favoriser la création d'emplois industriels et tertiaires supérieurs par le développement de l'écosystème constitué par les entreprises, les centres de recherche & développement et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, composante majeure du Pôle de compétitivité IAR à vocation mondiale.

Etudes d'opportunité et de faisabilité : déjà réalisées

Etude d'opportunité et de faisabilité technico-économique: à compter de la signature du CRSD.(fiche 2-3)

Planning indicatif des travaux de réalisation de l'infrastructure : 18 mois à partir de la signature du CRSD

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Syndicat Mixte du Nord Rémois

Nombre d'opérateurs louant les fibres optiques
Nombre de ml de fibres loués
Diversité des offres commerciales proposées par les opérateurs
Nombre de contrats THD souscrits auprès des clients finaux (PME, Laboratoires, etc.) par les opérateurs
Evolution des débits permise pour les abonnements résidentiels des communes impactées

Le coût total prévisionnel de l'action s'élève à 2 300 000 € HT

SOLLICITATION CRSD	230 000 €
DONT FRED	
DONT FNADT	230 000€
FEDER	1 110 000 €
SMNR	960 000 €

Études préalables et de programmation urbaine de l'ex-Base aérienne 112, conformément au schéma d'aménagement validé par le Syndicat Mixte du Nord Rémois

La fermeture du site de l'ex-Base aérienne 112 offre au territoire du Nord rémois une ressource foncière importante et attractive en matière de développement économique notamment. La mise en révision des documents d'urbanisme applicables (SCoT du Pays rémois et PLU des communes concernées) est un préalable à l'implantation d'activités et de grands équipements publics et privés.



Dans ce contexte, la réalisation d'études préalables et de programmation urbaine s'impose avec le souci d'une mise en cohérence des projets à venir sur le site de l'ex-Base aérienne. Cette action implique la réalisation des tâches suivantes :

Réalisation des diagnostics techniques :

Etat de pollution des sols,

Bilan coûts / avantages des dépollutions à mener en fonction de l'usage futur des sols,

Diagnostics complémentaires de l'état des infrastructures, des réseaux et de la voirie,

Etat du bâti en fonction des nouvelles affectations décrites par les projets d'équipements,

Elaboration d'un schéma directeur d'aménagement et d'axes de programmation urbaine.

Etudes nécessaires à la passation de contrats de concession,

Ces études seront menées par des prestataires externes désignés dans le cadre d'appels d'offres en fonction des compétences attendues sur chaque type d'étude (programmiste, bureau d'études

L'objectif de l'action 3.1 est l'élaboration d'un schéma directeur pour le site de l'ex-Base aérienne 112. Il s'agit, d'une part, de définir sa programmation urbaine et préparer la mise en révision des documents d'urbanisme, et d'autre part, de conduire les compléments de diagnostics et d'études nécessaires à une opération globale d'aménagement.

Cette mission d'étude prendra en compte les orientations adoptées par le Syndicat Mixte du Nord Rémois avec le souci d'organiser le fonctionnement ultérieur du site et une implantation cohérente des projets d'activités et d'équipements. Le calendrier de l'opération d'aménagement intégrera à cet effet l'ensemble des actions prévues au présent Contrat de Redynamisation de Site de Défense.

L'action 3.1 vise à établir les conditions juridiques et opérationnelles nécessaires à la préparation d'une opération d'aménagement d'ensemble du site de l'ex-Base aérienne 112, au travers de la remise des résultats suivants :

- Conclusions des diagnostics techniques attendus,
- Schéma directeur du site et phasage de l'opération d'aménagement,
- Résultats des études préalables à la mise en œuvre réglementaire et opérationnelle du schéma directeur d'aménagement :
- Etudes d'impact,
- Servitudes d'utilité publique,
- Dossier nécessaire à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCoT, PLU),
- Cahiers des charges des concessions d'aménagement prévues.

Lancement des études 2013
Réalisation des études 2013-2014-2015
Adoption du SCoT révisé 2016

Reims Métropole

[REDACTED]

Désignation des bureaux d'études ou assistants à maîtrise d'ouvrage,
Rendu des diagnostics techniques,
Rendu du schéma directeur du site,
Rendu des études préalables.

[REDACTED]

Le coût total prévisionnel de l'action est de 1 000 000 €

[REDACTED]

[REDACTED]

SOLLICITATION CRSD	300 000€	30%
DONT FRED	300 000€	
DONT FNADT		
FEDER	200 000€	20%
REIMS METROPOLE	500 000€	50%

Extension des réseaux (eau, assainissement et fibre optique) de l'agglomération Rémoise vers le site de l'ex-Base aérienne 112

L'action doit permettre de financer l'ensemble des études et travaux de raccordement du site de l'ex-Base aérienne 112 aux différents réseaux (eau, assainissement et fibre optique) nécessaires à une opération d'aménagement globale et à l'implantation d'activités économiques.

Eau potable : aucuns travaux de raccordement ne sont à prévoir car il existe déjà une alimentation du site de l'ex-Base aérienne à partir des réseaux de Reims Métropole.

Assainissement : il est nécessaire de prévoir la création d'une interface entre le site de l'ex-Base aérienne et les réseaux de Reims Métropole (poste de refoulement et canalisation).

Téléphonie et Réseaux très haut débit :

Le réseau mobile de troisième génération (3 G) couvre le site de l'ex-Base aérienne depuis les points hauts environnants. La qualité du débit est variable selon l'importance du trafic (voix et données).

Un câble de fibre optique alimente déjà la base (Orange), cependant 2 points restent soumis à validation :

Reprise en concession de l'infrastructure de réseau par France Télécom à confirmer,

Possibilité d'une rétrocession à Reims Métropole de l'infrastructure pour la rendre multi-opérationnelle.

NB : L'action ne prend pas en charge la mise en place des infrastructures internes au site.

L'action a pour objet principal d'apporter l'ensemble des ressources techniques et de définir leurs modalités de gestion afin de permettre l'implantation et le développement d'activités et d'équipements sur le site de l'ex-Base aérienne 112.

Desserte effective du site :
Accès des équipements et activités aux services de télécommunications à très haut débit (réseau de fibre optique),
Réalisation des travaux de raccordement aux différents réseaux d'eaux et d'assainissement,
Mise en place d'un gestionnaire pour opérer le bon fonctionnement de ces réseaux.

Le calendrier des travaux de raccordement reste à préciser selon le résultat des diagnostics techniques prévus dans le cadre des études préalables et de programmation urbaine, action également à mener dans le cadre du présent Contrat de Redynamisation de Site de Défense.
Les délais envisageables pour le raccordement des réseaux d'assainissement sont de 9 mois à partir de la validation des études techniques et économiques.

SMNR

Raccordement effectif du site de l'ex-Base aérienne 112 de l'ensemble des réseaux nécessaires à son aménagement dans le cadre d'une opération globale (eau potable, assainissement et fibre optique).

Le coût total prévisionnel de l'action s'élève à 1 300 000 € HT.

A titre d'information :

L'estimation des coûts de génie civil et de tirage de la fibre optique pour relier l'ex-Base aérienne 112 au réseau Jupiter est d'environ 400 000 € HT.

L'estimation des coûts de génie civil pour les réseaux d'eau et d'assainissement est de 900 000 € HT.

SOLLICITATION CRSD	150 000€	12%
DONT FRED	150 000€	
DONT FNADT		
SMNR	1 150 000€	88%